

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de LOMBERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROQUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2014

Présents : M. C. ROQUES – Mme BASCOUL – M. FABRIES – Mme GUERNET – M. ROUQUETTE – Mme LECHEVANTON – M. ALBY – Mme FONTAINE - M. PONS - Mme GAZANIOL - M. MOREL - Mme ENJALBERT - Mme SERAYSSOL - M. CASSAR.

Excusé : M. LLOP qui a donné pouvoir à M. le Maire.

Secrétaire : M. PONS.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Vote des 3 taxes :

Monsieur le Maire indique que le maintien des taux votés l'an passé, compte tenu de la variation des bases d'imposition, générerait un produit de 186 105 €.

La Commission des finances réunie précédemment propose une augmentation de 2 % de la taxe foncière sur les Propriétés bâties et de la Taxe d'Habitation. Les taux de la Commune de Lombers étant nettement en dessous de la moyenne départementale des communes de même importance. Cette augmentation procurerait un produit de 189 000 €.

Après discussion et à 14 voix POUR et 1 abstention, cette augmentation est votée.

la taxe d'Habitation passera de 6,75 % à 6,90%

la Taxe sur le Foncier Bâti passera de 12,20% à 12,45 %

la Taxe sur le Foncier Non Bâti restera fixée à 67,67%.

Subventions aux associations :

Les divers conseillers concernés par l'attribution d'une des subventions suivantes, car membres du bureau de ces associations ne prennent pas part à la délibération.

Les 11 autres membres présents, par 9 voix POUR et 2 abstentions inscrivent les sommes suivantes au budget Communal 2014 :

ADMR : 250 € - ASL : 650 € - ALT : 310 € - Lombers Génération Mouvement: 100 € - Chasse : 250 € - Pêche : 230 € - Foyer Laique : 500 € - Adrenaline : 300 € - APE École Lombers : 100 € - Anciens Combattants : 100 € - Pompiers : 50 € - Sécurité Routière : 100 € - CDJA : 100 € - Croix Rouge : 50 € - Réalmont XIII : 150 € - École Privée : 1 836 € - APE du Collège : 100 € - Pétanque Lombersoise : 100 € - La Clé des Chants de Lombers : 1 800 € - Lombers Sport et Nature : 160 € - Lou Fial d'Or : 100 € - Le Tarn avec Plaisir : 250 € - OGEC Bon Sauveur : 670 €, pour un montant total de **8 256 €. Monsieur le Maire est chargé de verser ces sommes aux différentes associations.**

Budgets 2014 :

Chaque conseiller reçoit l'état préparatoire des différents budgets (Commune, Assainissement et CCAS)

Madame Hélène GUERNET, adjointe déléguée aux finances présente à l'assemblée les projets de budget pour 2014 et en commente les chiffres.

- *Commune* : Il s'équilibre en fonctionnement à 728 937 euros et à 239 990 euros en investissement. Il est voté à 13 voix POUR et 2 abstentions.

- *Assainissement* : Il est équilibré à 39 594 euros en fonctionnement et à 28 606 euros en investissement. Il est voté à 13 voix POUR et 2 abstentions.
- *CCAS* : Il s'équilibre à 1 124 euros en fonctionnement et à 15 euros en investissement. Les membres du CCAS votent ce budget à 4 voix POUR et 1 abstention..

Droit de préemption urbain :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain lui a été transmise le 10 avril 2014 par SCP PAULIN et ARNAUD, notaires à Réalmont, concernant la vente d'un terrain avec maison par Monsieur et Madame BOUCHLAGHAM, 21 rue des écoles, parcelle section D n° 652 d'une superficie de 1155 m². Après examen le Conseil municipal déclare renoncer à son droit de préemption.

Régie Festivités : fixation de tarifs :

Plusieurs sorties sont prévues par le service jeunesse de la Commune, il est nécessaire d'en fixer les tarifs à appliquer à chaque participant.

Patinoire le 14 mai : Le tarif est fixé à 5,30 €. Il comprend l'entrée et la location des patins.

Piscine le 18 juin : Le prix de l'entrée est de 3,20 €

Participation au vide-grenier : A l'occasion de la fête du village, un groupe de jeunes a participé au vide-grenier. Le montant de la recette s'élève à 104,57 euros.

Les sommes recueillies à l'occasion de ces manifestations seront reversées à la caisse du Trésorier par le biais de la régie « Festivités ». Le Conseil municipal à l'unanimité accepte ces propositions.

Chantier loisirs jeunes : Participation des familles :

Madame BASCOUL, adjointe responsable de la Commission Vie Sociale, rappelle au Conseil le Chantier loisirs jeunes mis en œuvre cette année avec le concours de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole.

Une Convention signée entre la CAF et la municipalité de Lombers définit les modalités de ce projet et en particulier les conditions à respecter pour obtenir l'aide financière de cet organisme. Cette convention impose une contribution financière, même modique, de chaque participant au projet pour la partie loisirs.

Il est décidé à l'unanimité de fixer cette participation à 20 euros par jeune. Elle sera perçue et reversée à la Trésorerie dans le cadre de la régie « festivités ».

Compte-rendu de la Commission d'appel d'offres Faucardage :

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 9 avril 2014, fixant au 23 avril 2014 à 15 heures la date limite de réception des offres.

La Commission communale d'appel d'Offres s'est réunie ce jour à 13h30 pour procéder à l'ouverture des plis. Cinq entreprises ont répondu.

Vu l'analyse des offres, la Commission a proposé de retenir les entreprises DOVIGO Christophe et ROQUES Francis pour l'attribution du marché de travaux à procédure adaptée concernant le faucardage des voies communales et chemins ruraux de la Commune de Lombers pour l'année 2014. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

Autorisation de poursuites :

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de renouveler la délibération dispensant le comptable du Trésor de solliciter l'autorisation du Maire pour engager des poursuites afin de récupérer les impayés au profit de la Commune.

Après discussion, les membres présents autorisent le Trésorier de Réalmont à engager automatiquement les poursuites nécessaires à l'encontre des divers débiteurs qui ne règlent pas leur dette dans les délais prévus.

Festivités du 13 juillet :

La Commission animation conduite par Magali GAZANIOL explique s'être réunie en vue de l'organisation de la Fête Nationale. Un DJ habitant sur la Commune a été trouvé pour un montant de 400 € et une bandas à 500 €. Après délibération, cette proposition est acceptée. Il a été aussi évoqué le fait que le 13 juillet tombant un dimanche, des animations auraient pu être faites dans la journée, mais le laps de temps entre aujourd'hui et la mi-juillet semble trop court pour mettre en place ces animations.

Une réunion sera provoquée avec les diverses associations afin de connaître les disponibilités de chacun et organiser cette soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus et ont signé les membres présents.